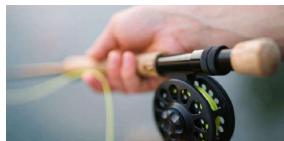


Près de 2 millions pour la ruralité en province de Namur !

JVE

Publié le 28-06-21 à 14h38 - Mis à jour le 28-06-21 à 14h38

Ils seront alloués à des GAL qui couvrent la province de Namur.



© DR

Dans le cadre du programme wallon de Développement rural, le Gouvernement de Wallonie, sur proposition de la Ministre de la Ruralité Céline Tellier, a affecté une enveloppe complémentaire de près de 15 millions d'euros aux 20 Groupes d'Action Locale (GAL) de territoire pour la période transitoire 2021-2022. Au sein de ce montant, près de deux millions (1.986.170,42€) seront alloués à des GAL qui couvrent la province de Namur.

Agriculture, alimentation, environnement, biodiversité, économie, énergie, mobilité, le tourisme, logement, patrimoine, cohésion sociale ou encore culture et citoyenneté ... voilà les domaines variés impactés par le précieux travail des GAL dans les communes rurales ou semis-rurales.

“ Les GAL, explique la Sénatrice Ecolo France Masai, jouent un rôle de premier plan dans le développement de nombreuses communes rurales. Parce que pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux, ils développent des approches stratégiques locales, adaptées et portées par les acteurs locaux. En effet, les GAL rassemblent les acteurs locaux et proposent une coordination dans la gestion et le suivi des (appels à) projets, parfois portés à bout de bras par des associations et des citoyen·ne·s. Ensuite parce qu'ils représentent une réponse aux besoins croissants des communes rurales, qui n'ont pas les moyens humains de coordination pour mener de tels projets, en offrant un accompagnement et un espace de coopération sur des enjeux communs et de mutualisation sur des projets innovants et durables.”

Seize communes namuroises sont actives dans six GAL, parfois avec des communes d'autres provinces, ce qui représente un intérêt majeur pour soutenir des projets supracommunaux et mener une réflexion globale et stratégique et prospective.

Huit communes du Condroz namurois sont actives dans *le GAL Condroz Famenne* (Hamois, Havelange, Ciney et Somme-Leuze), *le GAL RoMaNa* (Rochefort, avec Marche et Nassogne) ou encore *le GAL Ardenne Méridionale* (Gedinne, Bièvre, Vresse-sur-Semois, avec Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Wellin). Ces trois GAL reçoivent au total un complément de budget de 929,992,5€ pour leurs projets.

Cinq communes de l'arrondissement de Namur sont actives dans *le GAL Pays des Tiges et Chavées (Assesse, Gesves, Ohey)*, *le GAL Meuse@campagnes* (Andenne et Fernelmont, avec Wasseiges). Ces deux GAL reçoivent au total un complément de budget de 746.173,9€ pour leurs projets.

Quatre communes de l'Entre-Sambre et Meuse (Mettet, Florennes, Walcourt, avec Gerpinnes) forment *le GAL Entre-Sambre-Et-Meuse*, qui reçoit un complément de budget de 310.003,85€ pour leurs projets.

La DH Net 28/06/2021 – GAL

PHARMACIE HAULOT-BAUCHE SA
CHAUSSEE DE MARCHE 30A 5330 ASSESSE
465.690.070
NA075458
STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS, ...) - MODIFICATION FORME JURIDIQUE - DEMISSIONS, NOMINATIONS -
ASSEMBLEE GENERALE
2021-06-25 / 0339118 [IMAGE](#)

<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>

Le Moniteur 28/06/2021 Assesse - Pharmacie